

République française

Département du TARN
 Arrondissement :

Castres

MAIRIE de VABRE

Tél : 05 63 74 40 60

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la COMMUNE DE VABRE**

Séance du 09 juillet 2025

Date de la convocation: 03/07/2025
 Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire de Vabre

Membres en exercice :

14

Présents : 12

Représentés : 1

Votants : 13

Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Michel CALS, Christine GAILLARD, Didier GUY, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 0

Absent(es) représenté(es) : Laurence JULIEN représentée par Aurore VAREILLES

Absent(es) : Romain DECOURT

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2025 040

Objet : Tarif eau assainissement du 01/10/2025 au 30/09/2026

Mme le Maire propose au conseil de maintenir les tarifs de l'eau délibérés lors du conseil du 02/07/2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-1

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité :

- Maintient le prix de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Abonnement annuel au réseau d'eau potable	99.00 €/an	Quatre-vingt-dix-neuf euros par an
Consommation	1.80€/m3	Un euro et quatre-vingt cents par m3 consommé
Abonnement annuel au réseau d'assainissement	15.00 €/an	Quinze euros par an
Redevance assainissement	1,80€/m3	Un euro et quatre-vingt cents par m3 consommé
Branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement	700.00 €	Sept cents euros le branchement
Reprise de concessions (réouverture de compteur d'eau)	120,00 €	Cent vingt euros
Remplacement compteur suite au gel	180,00 €	Cent quatre-vingt euros

- Précise que ces tarifs sont applicables pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026
- Rappelle que le branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement est limité à cinq mètres linéaires.
- Précise qu'à ces tarifs se rajoutent, le cas échéant, les redevances perçues pour le compte de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Madame Françoise Pons

Françoise PONS

Maire de Vabre



Maire de VABRE

Michel PERALES

Secrétaire de séance

